

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-quatorzième session**

Bangkok, 11-16 mai 2018

Point 3 h) de l'ordre du jour provisoire**

**Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la
Commission, y compris les activités des institutions régionales :
statistiques****Cadre de statistiques relatives aux catastrophes : résultats
des travaux du Groupe d'experts sur les statistiques
relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique****Note du secrétariat***Résumé*

Le Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique a été établi par la Commission dans sa résolution 70/2, et son mandat a été prolongé et révisé dans les résolutions 72/11 et 73/7 de la Commission.

Le présent document contient des informations sur les principaux résultats des travaux menés par le Groupe d'experts, en particulier le Cadre conceptuel de statistiques relatives aux catastrophes. Sa mise en œuvre pourrait permettre de produire des statistiques relatives aux catastrophes exhaustives et comparables qui pourraient servir au suivi de l'application du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Les recommandations du Groupe d'experts concernant la collaboration régionale future en faveur du renforcement des statistiques relatives aux catastrophes sont également présentées dans ce document.

La Commission est invitée à prendre note du Cadre conceptuel de statistiques relatives aux catastrophes et à fournir des orientations aux gouvernements et au secrétariat quant à la collaboration régionale future en faveur du renforcement des statistiques relatives aux catastrophes, compte tenu des recommandations du Groupe d'experts.

* Nouveau tirage pour raisons techniques le 25 avril 2018.

** ESCAP/74/L.1/Rev.1.

I. Contexte général

1. Le Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique a été établi en 2014 en application de la résolution 70/2 de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). Sa création résulte d'une série de débats d'orientation axés sur l'importance de la réduction des risques de catastrophe dans la prévention des catastrophes et l'atténuation des pertes humaines et économiques en cas de catastrophe. Les débats avaient fait ressortir la nécessité de disposer de données et de statistiques de meilleure qualité afin d'enrichir les données servant de fondement à toutes les phases de la gestion des catastrophes. Le Groupe d'experts a été chargé d'aider les États membres dans cette tâche en procédant à l'élaboration d'un ensemble de statistiques de base relatives aux catastrophes.

2. En 2016, la Commission a renouvelé le mandat du Groupe d'experts par la résolution 72/11 sur l'amélioration des statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique pour réaliser les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale. Cette résolution soulignait plusieurs faits survenus récemment au plan international, en particulier l'adoption du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et des objectifs de développement durable. L'année suivante, la Commission a adopté la résolution 73/7, dans laquelle elle a prié le secrétariat de maintenir son appui aux travaux du Groupe d'experts et a souligné la nécessité d'établir des partenariats internationaux et de contribuer au renforcement des capacités des systèmes statistiques nationaux de la région pour leur permettre de produire des statistiques relatives aux catastrophes et de les exploiter.

II. Le Cadre conceptuel de statistiques relatives aux catastrophes

3. Le principal résultat des travaux du Groupe d'experts est le Cadre conceptuel de statistiques relatives aux catastrophes¹. Ce Cadre a été élaboré au moyen d'un processus méthodique et interactif, qui a consisté à conduire une étude approfondie des pratiques actuelles, des études pilotes destinées à mettre à l'essai les projets de recommandations sur la base des données réellement compilées par les organismes officiels, des consultations ouvertes en ligne, ainsi qu'une série de réunions d'experts, d'ateliers et de séminaires².

4. Le Cadre établit un lien entre le domaine de la réduction des risques de catastrophe et les pratiques actuelles en matière de statistiques sociales et économiques en intégrant les concepts relatifs à la réduction des risques de catastrophe aux orientations techniques concernant les mesures. En se fondant sur les pratiques statistiques actuelles des pays, le Cadre définit un ensemble de statistiques de base relatives aux catastrophes conçu pour être applicable dans tous les pays et à différentes fins, dans la mesure du possible.

5. Le Cadre fournit des orientations techniques concernant les moyens d'établir à l'échelle nationale un ensemble commun et normalisé de statistiques de base relatives aux catastrophes, qui soit comparable avec d'autres pays, en intégrant les données et les métadonnées qui, à l'heure actuelle, sont souvent disséminées entre de nombreuses sources différentes et divers organismes publics chargés des statistiques. La production d'un ensemble de statistiques officielles de base relatives aux catastrophes par les organismes statistiques

¹ Un aperçu du Cadre ainsi que le texte complet sont disponibles à l'adresse suivante : <http://communities.unescap.org/asia-pacific-expert-group-disaster-related-statistics/content/drsf>.

² L'annexe présente un aperçu des principaux rapports et activités du Groupe d'experts.

nationaux constitue un moyen efficace d'exploiter les sources officielles de données de base pour répondre aux besoins multiples et complexes de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques de réduction des risques de catastrophe. Un tel ensemble de statistiques de base permet également d'effectuer des analyses et des calculs à l'échelle sous-régionale, régionale et mondiale concernant les indicateurs convenus au niveau international aux fins du suivi des objectifs et des cibles définis dans le Cadre de Sendai et dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

6. Le Cadre contient des orientations cohérentes sur le plan interne et compatibles au niveau international concernant l'exploitation des données existantes en vue d'obtenir des informations pertinentes pour toutes les phases de la gestion des risques de catastrophe, y compris l'identification, la prévention et l'atténuation des risques, ainsi que pour la préparation aux catastrophes, les interventions et le relèvement après une catastrophe.

7. Le Cadre s'accompagne des outils de mise en œuvre et ressources ci-après :

- Des tableaux types généraux (ou modèles de rapports) couvrant l'ensemble des statistiques de base relatives aux catastrophes ;
- Des descriptions des bonnes pratiques (études de cas), compilées tout au long de l'élaboration du Cadre ;
- Du matériel de formation de base pour l'exploitation des statistiques officielles afin de produire les éléments essentiels d'un ensemble de statistiques de base relatives aux catastrophes, y compris pour l'utilisation de systèmes d'information géographique et d'autres technologies permettant d'obtenir des statistiques utiles pour l'élaboration des politiques de réduction des risques de catastrophe.

III. Actions menées en faveur d'une collaboration et d'un alignement à l'échelle internationale

8. À sa deuxième réunion, tenue en marge de la Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe à Sendai (Japon) en mars 2015, le Groupe d'experts a reconnu qu'il s'agissait d'une occasion décisive de fournir des orientations en matière de statistiques aux fins de la mise en œuvre du Cadre de Sendai à l'échelle nationale. Dès lors, les discussions méthodologiques du Groupe d'experts ont mis l'accent sur la production de données statistiques en vue de la réalisation du Cadre de Sendai.

9. Après l'adoption du Cadre de Sendai, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée chargé des indicateurs et de la terminologie relatifs à la réduction des risques de catastrophe a été établi par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/284. Ce Groupe intergouvernemental d'experts s'est accordé sur la définition d'indicateurs mondiaux pour le suivi des cibles du Cadre de Sendai³, lesquels ont été adoptés par l'Assemblée générale en décembre 2016⁴. Par souci de cohérence, le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable a décidé d'aligner ses indicateurs sur

³ Voir A/71/644 et A/71/644/Corr.1.

⁴ Résolution 71/276 de l'Assemblée générale.

certains de ceux du Cadre de Sendai s'agissant du suivi de la réalisation des cibles des objectifs de développement durable relatives aux catastrophes⁵.

10. Les travaux du Groupe d'experts ont permis de renforcer les partenariats internationaux en vue du développement des données statistiques essentielles pour la présentation de rapports sur les indicateurs, y compris par l'établissement du Partenariat mondial sur les statistiques relatives aux catastrophes par le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, la Commission économique pour l'Europe et la CESAP lors du Forum mondial des Nations Unies sur les données en 2017⁶. Le Partenariat mondial a été créé pour réaliser les objectifs communs des organisations nationales et internationales participantes, notamment l'établissement de conventions s'appliquant aux statistiques relatives aux catastrophes pour la Commission de statistique, en vue de la définition de normes et d'orientations mondiales en matière de statistiques.

IV. Recommandations du Groupe d'experts quant aux orientations futures

11. À sa cinquième réunion, tenue en République de Corée en septembre 2017, le Groupe d'experts a recensé plusieurs orientations essentielles pour l'avenir⁷. Il a noté qu'après l'établissement de la version définitive du Cadre conceptuel de statistiques relatives aux catastrophes, la prochaine étape consisterait à utiliser le Cadre aux fins de la production et de la diffusion des statistiques et des indicateurs. De nombreux organismes nationaux participants sont parfaitement à même de mener à bien ce travail à l'échelon national, mais le Groupe d'experts a néanmoins noté qu'il y avait lieu de poursuivre la coordination régionale, l'échange des meilleures pratiques et les efforts visant à renforcer les capacités des systèmes statistiques nationaux pour leur permettre de mettre en œuvre les recommandations du Groupe d'experts.

12. Le Groupe d'experts a souligné qu'il fallait élaborer des supports de formation sur la mise en œuvre du Cadre. Des programmes d'assistance technique devraient être établis en étroite coordination avec les autres organismes internationaux chargés de la gestion des risques de catastrophe aux niveaux national et local, tels que le Programme des Nations Unies pour le développement et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes. Cette assistance technique devrait mettre à profit les capacités des institutions régionales de la Commission, en particulier l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique et le Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes. Plus précisément, les résultats des réunions du Groupe d'experts pourraient contribuer aux principaux services attendus du Centre, à savoir servir de répertoire des connaissances, des bases de données et des normes ; assurer le renforcement des capacités ; et fournir des services d'information sur les catastrophes transfrontières à l'échelle régionale. Le Centre jouera un rôle important dans l'organisation d'activités de formation en matière de statistiques relatives aux catastrophes.

13. En faisant fond sur le réseau créé grâce à ses activités de collaboration, le Groupe d'experts a recommandé son propre remplacement par un groupe de travail technique sur les statistiques relatives aux catastrophes afin d'appuyer la mise en œuvre du Cadre. En tant que groupe de travail technique, il pourrait faire fonction de plateforme de discussion et d'échange des données d'expérience et des travaux de recherche sur les statistiques, ainsi que de vivier de compétences

⁵ Voir E/CN.3/2017/2.

⁶ Voir E/CN.3/2018/14.

⁷ Voir http://communities.unescap.org/system/files/egmreport_final2.pdf.

permettant d'apporter un soutien technique à la mise en œuvre nationale des normes et standards s'appliquant aux statistiques relatives aux catastrophes. Le groupe de travail technique pourrait être composé d'experts des bureaux nationaux de statistique, des organismes nationaux de gestion des catastrophes et des organisations internationales concernées. Il travaillerait en coordination avec le Partenariat mondial sur les statistiques relatives aux catastrophes. Comme le Groupe d'experts, il ferait rapport au Comité de statistique et au Comité de la réduction des risques de catastrophe, sous la supervision générale de la Commission.

V. Conclusion

14. Compte tenu des recommandations du Groupe d'experts, la Commission est invitée à :

a) Exprimer son soutien à la mise en œuvre du Cadre conceptuel de statistiques relatives aux catastrophes à l'échelle nationale en vue de la production et de l'exploitation de statistiques comparables sur le plan international aux fins de la réduction des risques de catastrophe ;

b) Fournir des orientations concernant la collaboration régionale future en faveur du renforcement des statistiques relatives aux catastrophes, notamment pour ce qui est du rôle du secrétariat, du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes et de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique dans le renforcement des capacités nationales de mise en œuvre du Cadre ;

c) Donner son avis au Comité de statistique et au Comité de la réduction des risques de catastrophe concernant la transformation du Groupe d'experts en un groupe de travail technique.

Annexe

Chronologie des rapports et des activités du Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique

| <i>Date</i> | <i>Manifestations et activités</i> |
|-------------------------|---|
| Mai 2014 | Établissement du Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique, résolution 70/2 de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique |
| 27 et 28 octobre 2014 | Première réunion du Groupe d'experts à Sendai (Japon) |
| Mars 2015 | Premières recommandations, formulées par le Groupe d'experts pour examen, concernant la création d'un cadre de statistiques s'intéressant principalement aux catastrophes et à leurs retombées directes |
| 17 mars 2015 | Deuxième réunion du Groupe d'experts en marge de la Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe à Sendai |
| 25 au 27 mars 2015 | Rapport du Comité de statistique sur sa quatrième session (E/ESCAP/CST(4)/14) |
| 25 au 29 mai 2015 | Rapport à la Commission à sa soixante et onzième session (E/ESCAP/71/25) |
| Août à septembre 2015 | Enquête sur les pratiques actuelles des organismes nationaux chargés de la production des statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique |
| 28 au 30 octobre 2015 | Troisième réunion du Groupe d'experts à Bangkok |
| 27 au 29 octobre 2015 | Rapport du Comité de la réduction des risques de catastrophe sur sa quatrième session (E/ESCAP/CDR(4)/6) |
| Octobre à décembre 2015 | Élaboration d'un premier projet de cadre de statistiques et de tableaux types pour les études pilotes |
| 15 au 17 décembre 2015 | Atelier de préparation de l'étude pilote sur le cadre de statistiques relatives aux catastrophes à Bangkok |
| Janvier à mars 2016 | Application à titre expérimental du projet de cadre de statistiques relatives aux catastrophes dans quatre pays (Bangladesh, Fidji, Indonésie, Philippines) |
| 15 au 19 mai 2016 | Rapport à la Commission à sa soixante-douzième session par l'intermédiaire du Comité de la réduction des risques de catastrophe (E/ESCAP/72/19) |
| 4 octobre 2016 | Sessions extraordinaires sur les statistiques relatives aux catastrophes organisées à l'occasion de la treizième Convention nationale de la statistique à Manille |
| 5 et 6 octobre 2016 | Quatrième réunion du Groupe d'experts à Manille |
| 14 au 16 décembre 2016 | Rapport du Comité de statistique sur sa cinquième session (E/ESCAP/CST(5)/9) |
| 15 et 16 décembre 2016 | Atelier faisant suite à l'étude pilote sur la formulation d'orientations régionales concernant la production et la diffusion des statistiques relatives aux catastrophes |

| <i>Date</i> | <i>Manifestations et activités</i> |
|------------------------------------|---|
| 23 mai 2017 | Manifestation spéciale sur les pertes économiques dues aux catastrophes, organisée à l'occasion de l'édition 2017 de la Semaine Asie-Pacifique des statistiques économiques à Bangkok |
| Août à septembre 2017 | Première consultation en ligne en vue de la finalisation du projet de cadre de statistiques relatives aux catastrophes (version 1.0) |
| 19 au 22 septembre 2017 | Cinquième réunion du Groupe d'experts à Incheon (République de Corée) |
| 4 au 6 octobre 2017 | Session organisée par le Groupe d'experts à l'occasion de la Conférence internationale 2017 sur les statistiques relatives aux objectifs de développement durable à Manille |
| 27 décembre 2017 au 9 février 2018 | Deuxième consultation en ligne en vue de la finalisation du projet de cadre de statistiques relatives aux catastrophes (version 2.0) |
| Avril 2018 | Mise en ligne de la version finale du projet de cadre de statistiques relatives aux catastrophes sur le site Web du Groupe d'experts |
